



*Équipe de l'association Mobilité Emploi Services avec Mélina, Florent, Nicolas et le président Hervé Brixtel  
©Stéphanie Montagne-Grésille*

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

**Hervé Brixtel**

**président de l'association Mobilité Emploi Services**

Entretien avec Hervé Brixtel président de l'association Mobilité Emploi Services

Une réponse simple et concrète apportée aux habitants et aux entreprises du bassin Saint-Lois.

*Publié le 19 octobre 2022*

### **L'association mobilité emploi services**

Une réponse simple et concrète apportée aux habitants et aux entreprises du bassin Saint-Lois...

*La définition de mobilité dit ceci : caractère de ce qui peut se mouvoir, changer de place, de position (s'oppose à immobilité). Par la mise à disposition de véhicules (voitures, scooters et à partir de début décembre également vélos à assistance électrique) auprès des personnes salariées, en formation ou en insertion professionnelle, Mobilité Emploi Services s'inscrit activement dans le mouvement du maintien de l'emploi. En apportant une réponse concrète à l'absence momentanée d'un moyen de locomotion, cette activité transport concerne aussi bien les employés que les entreprises.*

### **LA DEMANDE**

Du côté des demandeurs d'emplois, salariés, personnes en formation :

Dès lors qu'une absence totale de moyen de transport représente un frein à l'emploi, Mobilité Emploi Services est en capacité de prêter un véhicule. Sont concernés, toute personne en recherche active d'emploi ou de formation sans solution de mobilité, tout salarié (aux revenus modestes), habitant le territoire de Saint-Lô Agglo, momentanément privé de son moyen de locomotion.

*chiffres clés en 2021*

*225 utilisateurs*

*23 865 jours d'utilisation*

*695 348 kilomètres parcourus*

## **Du côté des entreprises**

Pour faire bénéficier du service à un salarié habitant sur le territoire de l'Agglo, il suffit que l'entreprise implantée dans l'une des 61 communes de Saint-Lô Agglo contacte l'association en indiquant le nom et les coordonnées de la personne concernée. La demande est alors traitée en direct et sauf difficultés particulières, un véhicule est mis à disposition du salarié ou candidat à l'embauche ou à la formation, dans les 24 heures. Le service est là pour répondre à différentes problématiques comme un besoin temporaire en raison d'horaires de nuit ou de week-end, de trajets domicile-travail non desservis par les transports en commun, de panne de véhicule afin de permettre au salarié de venir travailler ou à un candidat à l'embauche qui ne possède pas de véhicule d'être embauché pour ses compétences sans que la mobilité freine son recrutement.

*Chiffres clés en 2021*

*47 communes desservies*

*182 entreprises bénéficiaires dont 13 spécialisées dans le travail temporaire et 4 dans les services de nettoyage.*

## **L'offre**

Mobilité Emploi Services possède 64 voitures, 60 Scooters et 20 vélos à assistance électrique dont trois équipés de remorques/poussettes. L'action de l'association complète les services proposés par le dispositif SLAM (Saint-Lô Agglo Mobilités). L'offre, différente de celle développée par des loueurs classiques, ne vient pas concurrencer le marché de la location.

Pour accéder au service, il faut impérativement résider sur l'une des 61 communes de l'Agglo, ne pas posséder de véhicule et se trouver dans l'impossibilité d'utiliser les moyens de déplacements collectifs.

Une pièce d'identité, un permis de conduire, une facture d'eau ou d'électricité de moins de trois mois, un justificatif de prise d'emploi ou d'entrée en formation, une caution de 50 euros et le paiement d'une adhésion annuelle de 2 euros permettent d'accéder au service. La décision du choix du moyen de transport revient à l'association en fonction de critères étudiés au cas par cas (distance à parcourir, horaires, enfants scolarisés, ...).

Le premier contrat de mise à disposition est en général d'un mois. Il est renouvelable. Sa durée moyenne atteint généralement six mois.

Les véhicules sont exclusivement destinés aux déplacements domicile/travail. La distance séparant le domicile à l'entreprise représente la base du contrat. Toutefois, les utilisateurs ont l'autorisation de réaliser des kilomètres supplémentaires pour les petits déplacements de la vie quotidiennes (+ 20 km / jour pour les voitures et +10 km/jour pour les deux-roues). Une souplesse qui enrichit le service d'un aspect social important et qui est fortement apprécié des utilisateurs.

*Coût des mises à disposition en 2022*

*1 vélo à assistance électrique = 1 € / jour*

*1 scooter = 3 € / jour*

*1 voiture = 5 € / jour*

## **L'équipe**

Hervé Brixtel assure la présidence de l'association Mobilité Emploi Service, active depuis 2007. Son expérience professionnelle étroitement liée au monde de l'entreprise et ses divers engagements dans le secteur social lui permettent d'appréhender dans son ensemble la problématique mobilité/emploi. Florent supervise le service, Méлина a la charge de l'administratif et Nicolas de l'entretien du parc véhicule.

## **Les points forts de Mobilité Emploi Service**

En premier vient la réactivité. L'accès à une mission en intérim, par exemple, impose une réponse rapide. Moyennant la fourniture des pièces justificatives, la mise à disposition d'un véhicule peut être réalisée dans la demi-journée.

En second vient la fiabilité. Les véhicules sont vérifiés tous les 15 jours, (phares, freins, essuie-glaces, pneus, niveaux, état général...). Ce passage en revue permet d'assurer la sécurité mais également de vérifier le soin apporté à son moyen de locomotion par l'utilisateur. L'entretien mécanique est quant à lui assuré par des garagistes professionnels que ce soit pour les voitures ou les scooters.

En troisième l'adaptabilité. L'association a la capacité d'apporter une réponse transport quel que soit le lieu d'habitation de l'utilisateur, le lieu d'implantation de l'entreprise et ses horaires de travail.

## **Les financements**

Pour son fonctionnement, l'association Mobilité Emploi Services est soutenue financièrement par Saint-Lô Agglo, par le Conseil départemental de la Manche dans le cadre de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, ainsi que par le contrat de ville de Saint-Lô. Elle reçoit également des aides du Fonds d'Action Social du Travail Temporaire.

Saint-Lô Agglo intervient également au titre de l'investissement. Pour l'acquisition de véhicules, l'association a également noué des partenariats avec Manche Habitat, avec l'AAJD (Association pour l'Aide aux Jeunes et Adultes en Difficulté) ainsi qu'avec le groupe La Poste.

Rédaction : Stéphanie Montagne-Grésille



CONTACTEZ-NOUS

**SAINT-LÔ AGGLO**

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00